



Commune des  
Ponts-de-Martel

## Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil général du mercredi 5 décembre 2018, à 20h, au Centre polyvalent du Bugnon, sous la présidence de Madame Aline Botteron, Présidente.

**Madame la Présidente Aline Botteron** ouvre cette séance en souhaitant la bienvenue à chacun. Elle annonce qu'il s'agit d'une toute nouvelle fonction pour elle. Elle a déjà eu la casquette de caissière, de secrétaire, mais Présidente est la première fois. Elle espère qu'elle va bien assumer ses fonctions. Elle espère également que les débats se dérouleront dans la convivialité et dans le calme, comme cela a toujours été le cas jusqu'à présent, en tous cas depuis les 6 ans qu'elle siège au Conseil général. Elle espère que les débats soient constructifs, toujours pour le bien de la commune et de ses habitants.

Elle passe ensuite la parole à l'administrateur communal pour l'appel.

L'appel permet de constater la présence du Conseil communal au complet, de l'administrateur communal, de son adjointe, ainsi que de 24 Conseillers généraux.

Absents excusés  
Steve Simon-Vermot  
Rolf Hostettler  
Gaëlle Kammer

Absent non excusé

-

Poste vacant

0

**Madame la Présidente Aline Botteron** constate que l'ordre du jour, tel qu'il a été envoyé, est accepté :

1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mai 2018,
2. Budget de l'exercice 2019,
3. Désignation de l'organe de révision des comptes communaux pour les exercices 2018, 2019 et 2020,
4. Demande d'un crédit de fr. 335'000.- permettant de créer un trottoir entre Grande rue 27 et Collège 1 et d'acheter un terrain permettant la création de cet ouvrage,
5. Demande d'un crédit de fr. 500'000.- permettant de soutenir la création d'une Maison de la Tourbière aux Ponts-de-Martel,
6. Nomination d'un membre à la Commission financière (en remplacement de M. Martial Roulet),
7. Courrier(s),
8. Motion du Parti Socialiste et Libre.

### **1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mai 2018**

**Madame la Présidente Aline Botteron** ouvre la discussion concernant ce procès-verbal.

La parole n'étant pas demandée, **Madame la Présidente Aline Botteron** soumet ce procès-verbal au vote.

Ce procès-verbal est accepté à l'unanimité, soit par 23 voix.

## 2. Budget de l'exercice 2019

---

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Madame la Présidente Aline Botteron** ouvre la discussion concernant le rapport du Conseil communal.

Concernant la scolarité obligatoire et plus particulièrement le cycle 1, **Madame Sylviane Barth** constate qu'il a chaque année été payé fr. 100.- de plus par élève, ce qui n'est pas le cas du cycle 2 et 3. Elle en demande alors la raison.

**Madame Nathalie Finger** indique que le calcul pour les frais d'écolage s'articule ainsi. Le coût total des frais d'écolage de l'année précédente est divisé par le nombre d'élèves de chacun des cycles. Ainsi, s'il y a un nombre d'élève en baisse, l'estimation est plus élevée, ce qui est le cas pour le cycle 1 et le cycle 3. Pour le cycle 2, c'est l'inverse puisque le nombre d'élèves est plus haut, l'estimation est moins élevée.

La parole n'étant plus demandée concernant ce rapport, **Madame la Présidente Aline Botteron** donne la parole à Madame Corinne Maire pour le parcours des différents documents.

Les éléments suivants sont ainsi passés en revue :

- compte de résultats,
- résumé des totaux de tous les chapitres,
- plan financier des tâches,
- échéancier des investissements,
- contrôle des investissements actuels,
- indicateurs financiers,
- détail du budget,
- classification par nature.

Au niveau du recyclage du plastique qui n'a jamais été budgété, **Monsieur Guillaume Maire** se demande si cela a déjà été envisagé par la commune au lieu de tout mettre dans les déchets encombrants.

**Monsieur Gian Carlo Frosio** indique que pour l'instant, il n'y a pas de filière parfaite pour le recyclage du plastique. Pour Vadec, ce n'est pas un mal pour son chauffage à distance car cette entreprise a besoin de combustibles performants davantage que les déchets ménagers. Le Conseil communal est toujours dans l'attente d'une filière officielle pour le recyclage du plastique.

Constatant que la parole n'est plus demandée, **Madame la Présidente Aline Botteron** donne la parole à Madame Brigitta Gutmann, secrétaire de la Commission financière, pour lecture du rapport de ladite commission.

**Monsieur Jean-Paul Cruchaud** indique que le Parti Libéral-Radical a étudié le budget de l'année à venir et a constaté qu'elle ne s'annonce pas d'une quiétude absolue. A la lecture de ce dernier, le Conseil général a pu constater que le Conseil communal a prévu plusieurs investissements importants à effectuer durant l'année et il est bien clair qu'il est tenu compte uniquement des éléments connus à ce jour. Les chiffres fournis par les services financiers cantonaux permettent certes de conserver une capacité d'investissement intéressante, sans dépasser le frein à l'endettement, mais ne laissent pas de place à la fantaisie.

La commune subit actuellement une vacance importante de ses logements. Certes, la situation locale est compliquée mais il s'agit de ne pas subir cette situation comme une fatalité mais au contraire réunir le maximum d'idées au sein des autorités ou d'ailleurs pour tenter d'inverser la tendance.

Le Parti Libéral-Radical remercie le responsable des finances, l'administrateur et la comptable pour la facilité et la qualité des explications qui sont fournies et c'est justement parce que cette qualité s'inscrit dans la durée qu'il est nécessaire de le rappeler.

Au nom du Parti Démocratique Indépendant, **Madame Silvia Robert** remercie et félicite tous les acteurs qui ont contribué à l'établissement de ce budget pour l'exercice 2019. Ce parti est ravi qu'il ait été établi avec sagesse au plus près des moyens de la commune tout en ne perdant pas de vue l'évolution des projets en cours ainsi que ceux planifiés. Ce groupe remarque l'ajout de la page rose « Indicateurs financiers » qui permet aussi une bonne vision et compréhension de la situation financière globale de la commune.

Le Parti Démocratique Indépendant est satisfait du bon résultat planifié et prévu pour l'exercice 2019 et l'accepte volontiers.

**Monsieur Olivier Vallélian** indique qu'un délicat exercice d'équilibre permet de présenter un budget avec un léger excédent de recettes. Les rentrées fiscales restent assez stables ces dernières années et le montant de la péréquation financière a été annoncé à l'avance. Cet équilibre du budget devrait donc déployer ses effets sur les comptes 2019.

La Parti Socialiste et Libre adresse un grand merci au directeur des finances, à l'administrateur communal ainsi qu'à son adjointe et se prononce pour l'acceptation du budget 2019.

**Monsieur Didier Barth** souhaite apporter un petit bémol par rapport à ce bénéfice de fr. 40.- puisque la commune n'a pas dû prendre sur ses comptes pour payer Prévoyance.ne mais la trésorerie de la commune va forcément devoir sortir cet argent qui était en réserve depuis plusieurs années. Cela signifie que la commune va arriver au bout de sa trésorerie d'ici la fin de l'année ce qui montre bien que les comptes communaux restent juste à zéro, sans plus. Il ne faut ainsi pas s'enflammer car tout fonctionne bien car la trésorerie va passablement diminuer suite à ces fr. 300'000.- à payer d'ici le mois de janvier.

La parole n'étant plus demandée, **Madame la Présidente Aline Botteron** soumet l'arrêté d'approbation du budget au vote.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 23 voix.

Au nom du Conseil communal, **Monsieur Simon Kammer** remercie le Conseil général pour l'acceptation de ce budget et pour la confiance accordée au Conseil communal.

### **3. Désignation de l'organe de révision des comptes communaux pour les exercices 2018, 2019 et 2020**

---

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Madame la Présidente Aline Botteron** ouvre la discussion générale.

La parole n'étant pas demandée, **Madame la Présidente Aline Botteron** soumet l'arrêté au vote.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 23 voix.

#### **4. Demande d'un crédit de fr. 335'000.- permettant de créer un trottoir entre Grande rue 27 et Collège 1 et d'acheter un terrain permettant la création de cet ouvrage**

---

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Madame la Présidente Aline Botteron** ouvre la discussion générale.

**Monsieur Guillaume Maire** indique que le Parti Socialiste et Libre trouve particulièrement pertinent de prolonger ce trottoir et ainsi d'augmenter la sécurité des piétons. C'est essentiel et permet d'encourager la mobilité douce, donc ce parti est d'autant plus favorable.

Monsieur Guillaume Maire salue également l'excellente anticipation du Conseil communal, c'est-à-dire le fait de vouloir construire ce trottoir avant la réfection de la chaussée qui est selon ce parti aussi très pertinente.

Un petit point du rapport qui est écrit au conditionnel a quelque peu interpellé le Parti Socialiste et Libre qui souhaite que cela reste au conditionnel et surtout que cela n'entre pas en vigueur. Il s'agit de « la commune des Ponts-de-Martel pourrait créer des nouvelles places de parc le long de la rue du Collège ». En effet, la rue du Collège est une rue où de nombreux enfants passent, où il y a beaucoup de personnes et de piétons qui y sont et étant donné qu'il y a déjà pas mal de places de parc, le fait de rajouter des places de parc augmente également les voitures qui y viennent. Étant donné que cette rue devrait rester piétonne et pour les enfants, le Parti Socialiste et Libre ne souhaite pas que la création de nouvelles places de parc soit mise en œuvre.

Néanmoins, ce parti estime qu'il est judicieux de prolonger ce trottoir et acceptera cette demande de crédit.

**Monsieur Loïc Perrin** indique que le Parti Démocratique Indépendant se réjouit de voir que la sécurité pour les villageois et les écoliers sera améliorée. Il remercie alors le Conseil communal d'avoir fourni un rapport détaillé avec un plan pour situer en détail l'objet à rénover. Ce parti va de ce fait soutenir cet arrêté.

**Monsieur Bastien Gaberell** indique que le Parti Libéral-Radical se réjouit de la volonté du Conseil communal de sécuriser ce tronçon du village. Ce projet s'inscrit dans la continuité du trottoir réalisé en amont. Si comme l'a annoncé l'Etat de Neuchâtel il réalise la réfection de la Grande rue, il serait alors dommage de ne pas réaliser ces travaux. Cela permettrait de garder en état la route fraîchement rénovée. C'est pourquoi le groupe PLR est favorable à cette demande de crédit.

La parole n'étant plus demandée, **Madame la Présidente Aline Botteron** soumet l'arrêté relatif à la demande de crédit au vote.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 23 voix.

**Madame la Présidente Aline Botteron** soumet ensuite l'arrêté relatif à l'achat du terrain au vote.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 23 voix.

#### **5. Demande d'un crédit de fr. 500'000.- permettant de soutenir la création d'une Maison de la Tourbière aux Ponts-de-Martel**

---

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Madame la Présidente Aline Botteron** ouvre la discussion générale.

**Madame Brigitta Gutmann** annonce que c'est avec plaisir que le Parti Socialiste et Libre a pris connaissance de la volonté du Conseil communal de soutenir ce projet phare des Ponts-de-Martel

qui sera une bonne publicité pour notre commune. Ce groupe apprécie beaucoup le grand travail réalisé depuis 1990, soit par la Maison de la Tourbière, soit par d'autres bénévoles comme les membres de l'Association Torby. Ce parti considère qu'il est du devoir de la commune de soutenir un tel travail. Ce projet n'est pas seulement un projet en faveur du canton et de toute la Suisse, mais il est aussi en faveur de notre commune, car il garantit la continuité de l'existence de l'Hôtel du Cerf en tant que lieu de rencontre pour nous toutes et tous. Notre commune a besoin d'un tel projet qui met en évidence la beauté de notre marais, qui attire les touristes, qui crée, même si ce n'est que peu, des postes de travail au village et qui offre une possibilité additionnelle à nos commerçants et producteurs de vendre des produits régionaux.

**Monsieur Josua Robert** indique que le Parti Libéral-Radical s'est réuni et a décidé de soutenir ce projet. Le montant est certes conséquent mais il résulte d'une réflexion sérieuse. De plus, les garde-fous et les mesures de précautions prises par le Conseil communal sont satisfaisants et propres à éviter de se retrouver avec un investissement inutile. Le PLR se rend bien compte que ce projet est un pari mais ne sait pas si la somme espérée sera réunie et ne sait pas avec une grande exactitude quels sont les plans, le PLR ne sait de fait pas tout. Pourtant il ne faut pas trop hésiter, la commune doit montrer un signe clair en faveur de ce projet afin de rassurer les investisseurs qui ont déjà été contactés et afin d'en attirer d'autres.

Au niveau de l'impact concret, la Maison de la Tourbière permettra de positionner notre chère commune au sujet des marais. Nous avons le plus grand site de tourbières de Suisse. Etre un pôle scientifique et profiler le village comme le leader dans un domaine emblématique et crucial tel que celui des tourbières est important. En plus, ce projet contribuera à faire rayonner notre région et à accroître le tourisme, si possible en faisant venir les visiteurs pour une nuit minimum. A ce titre, le groupe PLR encourage les Conseillers communaux et les promoteurs du projet à réfléchir de manière globale, notamment par rapport à la communication et de la publicité. Une idée pourrait peut-être être de contacter les transN pour prévoir plus de trajets en train panoramique. Une campagne de promotion sérieuse et efficace en Suisse-Allemande notamment sera nécessaire afin de mettre en valeur notre village et ce qu'il a à offrir.

Pour conclure, Monsieur Josua Robert tient à citer Adolfo Pérez Esquivel, prix Nobel de la paix en 1980 : « Nous cueillerons demain ce que nous aurons le courage de semer aujourd'hui ». Alors ce soir, soyons de courageux visionnaires et acceptons le crédit proposé pour ce magnifique projet.

**Monsieur Vincent Robert** indique que le projet qui est soumis ce soir au Conseil général a nourri de vives discussions lors de la séance du Parti Démocratique Indépendant. Il en est ressorti, de l'avis de ce parti, que fondamentalement la création et le financement d'un musée est bien plus du ressort d'une fondation ou de mécènes que d'une responsabilité communale. Néanmoins, le PDI salue l'engagement de toutes les personnes impliquées dans ce projet et afin de ne pas entraver les démarches déjà entreprises, ce parti ne s'oppose pas à ce que la commune soutienne ce projet, mais chacun des membres de ce groupe est libre de se positionner selon ses convictions.

Pour le Parti Démocratique Indépendant, la tourbière à son histoire, il est bien difficile de trouver à l'heure actuelle quelqu'un qui y a travaillé et qui en garde de bons souvenirs. C'était de l'esclavage moderne. La mise sous protection en 1987 de ces marais fût à l'époque bien plus le résultat d'une opposition du peuple suisse envers l'armée qu'une volonté déterminée de préserver ces lieux. Le point qui nous rassemble tous dans ce projet c'est la pérennisation du restaurant et nous l'avons déjà clairement démontré en 2014 en acceptant le cautionnement par la commune d'une partie de l'emprunt pour son rachat. Le PDI compte, en cas d'acceptation dudit projet par le Conseil général, que le Conseil communal libère les fonds en ayant les garanties suffisantes que les montants promis par les institutions et les donateurs sont véritablement acquis. En effet, le rapport mentionne que les fonds seraient libérés pour autant que la fondation du Musée de la Tourbière ait réuni l'entier des fonds alors que l'arrêté nous parle de fonds suffisants, ce qui en langage bancaire n'a pas la même signification.

Pour conclure, le PDI pense que la commune ne prend pas un risque inconsidéré en soutenant ce projet qui représente tout de même un dixième du budget communal et un an de capacité d'investissement, sans compter le cautionnement de fr. 300'000.- déjà accordé.

La parole n'étant plus demandée, **Madame la Présidente Aline Botteron** soumet l'arrêté au vote.

Cet arrêté est accepté par 20 voix pour et 3 absentions.

## **6. Nomination d'un membre à la Commission financière (en remplacement de M. Martial Roulet)**

---

**Madame la Présidente Aline Botteron** appelle les chefs de groupes à faire part de leurs propositions.

Au nom du Parti Libéral-Radical, **Monsieur Josua Robert** propose Monsieur Alexis Maire pour la reprise de cette place vacante.

Constatant qu'il n'y a pas d'autre proposition et que le nombre de membres à élire est égal à celui des propositions, **Madame la Présidente Aline Botteron** déclare cette élection tacite.

## **7. Courrier(s)**

---

**Madame la Présidente Aline Botteron** lit un courrier reçu de Madame Gaëlle Kammer annonçant sa démission du Conseil général.

## **8. Motion du Parti Socialiste et Libre**

---

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Madame la Présidente Aline Botteron** ouvre la discussion générale.

**Madame Clotilde Richard** précise que le Parti Socialiste et Libre invite le Conseil communal à chercher des alternatives aux pesticides de synthèse et d'établir un plan financier, ceci pour le bien de l'ensemble du vivant. Ce parti pense qu'il est important pour le futur de changer notre manière de faire et peut-être que cela impliquerait aussi de ne pas vouloir toujours le même résultat. Par exemple créer des lieux avec des plantes vivaces qui pourraient abriter des insectes en voie de disparition, selon le modèle du canton de Genève, comme indiqué dans la motion. D'être plus tolérant avec les mauvaises herbes ou d'autres alternatives. Le Parti Socialiste et Libre laisse le soin au Conseil communal de chercher des solutions et de les proposer au Conseil général.

Madame Clotilde Richard remercie les membres du Conseil général d'avoir pris le temps de lire cette motion et d'avoir réfléchi au plus juste, avec conscience et bienveillance, à l'importance ou non de ce projet.

**Monsieur Laurent Jeanneret** indique que si l'interdiction du pesticide est demandée, il faudra faire avec les plantes toxiques telles que le Sénéçon Jacobé. Est-il alors judicieux d'avoir des plantes toxiques, telles que le Sénéçon Jacobé, qui est mortel autant dans son état vert que sec pour tous les animaux, plutôt que d'utiliser à faible mesure comme jusqu'à présent les pesticides ? Monsieur Laurent Jeanneret fait remarquer qu'une plante comme le Sénéçon Jacobé sera aussi retrouvé dans le miel par les abeilles. De plus, laissant des prairies fleuries dans les villes et villages, des plantes toxiques et autres plantes indésirables apparaissent en grande quantité.

La parole n'était plus demandée, **Madame la Présidente Aline Botteron** soumet au vote la transmission de cette motion au Conseil communal.

La transmission de cette motion au Conseil communal est acceptée par 14 voix pour, 5 voix contre et 4 abstentions.

**Monsieur Simon Kammer** indique que le Conseil communal prend acte de l'acceptation de cette motion et fera part de ses conclusions au Conseil général dans les délais.

**Monsieur Didier Barth** revient sur les dates des prochaines séances ordinaires communiquées au Conseil général. Il s'avère que le 16 mai 2019 se déroulera l'Assemblée générale de la Raiffeisen, raison pour laquelle la séance ordinaire du Conseil général prévue à cette date est déplacée au 15 mai 2019.

La parole n'étant plus demandée, **Madame la Présidente Aline Botteron** rappelle que les festivités relatives à la Saint-Nicolas se dérouleront demain et que du vin chaud et du thé-rhum seront proposés sur la place du village. Elle clôt la séance à 20h50.

Au nom du **CONSEIL GENERAL**,  
La présidente, Le secrétaire-adjoint,

Aline Botteron

José Chopard